

## Orange Cinéma Séries : Canal+ en spectateur

### Description

En autorisant, le 23 juillet 2012, le rachat des Echaânes Direct 8 et Direct Star par le Groupe Canal+ , ainsi qu'en autorisant le nouveau la fusion de CanaSat et TPS, annulée le 21 septembre 2011 pour non-respect de ses engagement par Canal+ (voir REM n°24, p.69), l'Autorité de la concurrence avait, parmi d'autres conditions, exigé la cession de la participation de 33,3 % de Canal+ dans le bouquet Orange Cinéma Séries (OCS), seul véritable concurrent de CanalSat sur les offres de chaînes de cinéma en France. A défaut de repreneurs pour cette participation et, donc, « dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à engager des négociations pour la cession de l'ensemble des parts qu'elles détiennent dans OCS », l'Autorité de la concurrence avait prévu de transformer le Groupe Canal+ en actionnaire dormant, ce qui revient à lui retirer ses deux représentants au conseil d'OCS, à rendre caduc l'engagement d'OCS de baisser ses budgets d'achat de droits (voir REM n°21, p.79), ainsi qu'à interdire toute communication d'information stratégique concernant OCS à Canal+.

Or, dès septembre 2012, Serge Laroy, directeur des contenus d'Orange, indiquait aux *Echos* se satisfaire de l'accord conclu avec le groupe Canal+, qui distribue désormais le bouquet OCS auprès des abonnés CanalSat, ce qui lui a permis de doubler quasiment son nombre d'abonnés à 750 000 fin novembre 2012. Ne voulant pas s'embarasser d'un nouvel actionnaire, tout en étant convaincu que seule une distribution par Canal+ permettra au bouquet d'élargir sa base d'abonnés au-delà des seuls clients ADSL d'Orange, l'opérateur de télécommunications aura donc, dès décembre 2012, averti l'Autorité de la concurrence qu'une cession n'était pas envisagée, conduisant cette dernière à mettre en application les mesures annoncées lors du renouvellement de l'autorisation de la fusion entre CanalSat et TPS.

Concurrent de CanalSat, le bouquet Orange Cinéma Séries l'a prouvé une première fois en janvier 2013 avec la signature d'un contrat-cadre exclusif avec HBO, le Canal+ américain, qui lui garantit un droit de premier regard sur les séries de l'américain pendant cinq ans. Ce contrat-cadre concerne les nouvelles séries, mais aussi le catalogue de HBO, les premières saisons des séries diffusées sur OCS devant être proposées également en vidéo à la demande (VAD) par Orange. Or le Groupe Canal+ espérait s'emparer du catalogue très prisé de HBO, après avoir signé un accord avec Warner pour diffuser ses films en France quand la major travaillait jusqu'ici avec Orange. Orange envisage également des offres couplées entre OCS et BeInSport, le concurrent de Canal+ sur le sport (voir REM n°22- 23, p.29), afin de proposer une offre de sport eat de cinéma cohérente et complète face à Canal+.

Sources :

- « Cinéma : Orange veut garder Canal+ comme partenaire », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 26 septembre 2012.
- « Canal+ privé de tout pouvoir sur les chaînes cinéma d'Orange », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 4 décembre 2012.
- « Orange décroche les séries de HBO en exclusivité », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 10 janvier 2013.

**Categorie**

1. Economie
2. Un trimestre en Europe

**date créée**

21 décembre 2012

**Auteur**

alexandrejoux